



Espagne/3èmes

Séjour linguistique

publié le 08/02/2018

Descriptif :

Ne pas attendre pour donner la photocopie des papiers obligatoires aux professeurs principaux.

Les papiers obligatoires :

- ▶ la carte d'identité
 - ▶ la carte vitale européenne
 - ▶ l'autorisation de sortie de territoire complétée et signée par le responsable légal et la photocopie de la carte d'identité de ce dernier.
-



Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.